

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025**Date de révision** 09-oct.-2025  
**Numéro de révision** 7.03**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** ROXOL FIBRE  
**Forme** Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

**Autres moyens d'identification**

**Substance pure/mélange** Mélange

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Ciment  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Nom de la société**

Bostik SA  
51 Esplanade du Général de Gaulle  
92800 Puteaux – La Défense  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Europe** 112  
**France** ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| <b>Irritation cutanée</b>       | Catégorie 2 - (H315) |
| <b>Lésions oculaires graves</b> | Catégorie 1 - (H318) |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>  | Catégorie 1 - (H317) |

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient Ciment de Portland, produits chimiques; Poussières de Ciment Portland



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

**Mention d'avertissement**  
Danger

## Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ne pas laisser le produit/les résidus (aussi de nettoyage) pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol et éliminer conformément à la réglementation. Suivre les instructions d'utilisation et d'élimination pour éviter les rejets de produit dans l'environnement.

## Informations supplémentaires

Produit de ciment dans lequel la teneur en chrome VI a été réduite à moins de 0,0002 % par un agent réducteur (par rapport à la masse sèche totale).

### 2.3. Autres dangers

Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique                                      | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | Numéros CE (Numéro index) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]                            | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|---|------------|-------------------------------|---------------------------|--|--|-----------|------------------------|-------|
| Silice cristalline 14808-60-7                     | >25 - <40  | [5]                           | 238-878-4                 | [B]  | -  | -         | -                      | -     |
| Ciment de Portland, produits chimiques 65997-15-1 | 10 - <20   | [5]                           | 266-043-4                 | STOT SE 3 (H335)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Sens. 1 (H317) | -  | -         | -                      | -     |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

|   |            |                        |           |  |   |   |   |   |
|---|------------|------------------------|-----------|--|---|---|---|---|
| Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7 | 0.1 - <0.5 | [5]                    | 238-878-4 | STOT RE 1 (H372)   | - | - | - | - |
| Poussières de Ciment Portland 68475-76-3      | 0.1 - <0.3 | 01-2119486767 -17-XXXX | 270-659-9 | STOT SE 3 (H335)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Sens. 1 (H317) | - | - | - | - |

*NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH*

*Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes*

*[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail*

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique                           | Numéros CE (Numéro index) | Numéros CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--|---------------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Silice cristalline                     | 238-878-4                 | 14808-60-7  | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |
| Ciment de Portland, produits chimiques | 266-043-4                 | 65997-15-1  | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |
| Silice cristalline (fraction fine)     | 238-878-4                 | 14808-60-7  | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |
| Poussières de Ciment Portland          | 270-659-9                 | 68475-76-3  | -                         | 2000                        | -   | -  | -                                       |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Prendre avec soi une copie de la Fiche de données de sécurité avant de recevoir un traitement médical.

#### **Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

#### **Contact oculaire**

Ne pas frotter les zones touchées. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

#### **Contact avec la peau**

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Éliminer immédiatement la matière de la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

**Ingestion** Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Les poussières sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

**Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|   |  |
|---|--|
| <b>Méthodes de confinement</b>            | Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de poussières.  |
| <b>Méthodes de nettoyage</b>              | Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur. Porter un équipement de protection individuelle (EPI) adapté. Pelleter ou balayer précautionneusement la matière déversée et la placer dans un récipient adapté. Éviter toute génération de poussières. Traiter les résidus de mortier pour les laisser durcir, avant de les recycler ou de les éliminer conformément aux exigences applicables. |
| <b>Prévention des dangers secondaires</b> | Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.  |

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|  |   |
|--|---|
| <b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b> | Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| <b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>        | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.     |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|  |   |
|--|---|
| <b>Conditions de conservation</b>          | Pour les ciments traités avec un agent de réduction Cr (VI), l'efficacité de l'agent de réduction diminue avec le temps et s'il n'est pas stocké de manière appropriée. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité. |
| <b>Température de stockage recommandée</b> | Conserver à des températures comprises entre 2 et 10 °C.  |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Ciment.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

| Nom chimique                                     | Union européenne             | France   |
|--|------------------------------|--|
| Silice cristalline<br>14808-60-7                 | TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ; | TWA-VME (restrictif): 0.1 mg/m <sup>3</sup> ; alveolar fraction  |
| Carbonate de calcium<br>471-34-1                 | -                            | TWA-VME: 10 mg/m <sup>3</sup> ;  |
| Calcium (sulfate de)<br>7778-18-9                | -                            | TWA-VME: 10 mg/m <sup>3</sup> ;  |
| Poussières<br>RR-12364-8                         | -                            | VME: 5 mg/m <sup>3</sup> Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante<br>VME: 10 mg/m <sup>3</sup> Fraction inhalable. Valeur réglementaire contraignante |
| Silice cristalline (fraction fine)<br>14808-60-7 | TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ; | TWA-VME (restrictif): 0.1 mg/m <sup>3</sup> ; alveolar fraction  |

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

## 8.2. Contrôles de l'exposition

|   |   |
|---|---|
| <b>Contrôles techniques</b>   | Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.  |
| <b>Équipement de protection individuelle</b>                          |   |
| <b>Protection des yeux/du visage</b>                                  | Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.   |
| <b>Protection des mains</b>   | Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Gants en plastique ou en caoutchouc. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants. Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en plastique ou en caoutchouc. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané. |
| <b>Protection de la peau et du corps</b>                              | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Éviter toute génération de poussières. Poussières nuisibles éventuelles.   |
| <b>Protection respiratoire</b>  | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Éviter toute génération de poussières. Poussières nuisibles éventuelles.   |
| <b>Type de filtre recommandé :</b>                                    | noir. avec filtre à particules. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace.   |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.   |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| <b>État physique</b>  | Solide         |
| <b>Aspect</b>         | Poudre         |
| <b>Couleur</b>        | Marron         |
| <b>Odeur</b>          | Inodore.       |
| <b>Seuil olfactif</b> | non applicable |

| <b>Propriété</b>   | <b>Valeurs</b>           | <b>Remarques • Méthode</b> |
|--|--------------------------|----------------------------|
| <b>Point de fusion / point de congélation</b>                | non applicable . °C      | non applicable             |
| <b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b> | Aucune donnée disponible | non applicable             |
| <b>Inflammabilité</b>  | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>                   | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Limites supérieures</b>                                   | Aucune donnée disponible |                            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

|  |   |                    |
|--|---|--------------------|
| <b>d'inflammabilité ou d'explosivité</b>                     |   |                    |
| <b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Aucune donnée disponible  |                    |
| <b>Point d'éclair</b>  | Aucune donnée disponible  | non applicable     |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                     | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)  |
| <b>Température de décomposition</b>                          |   | Aucun(e) connu(e)  |
| <b>pH</b>  | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e). |
| <b>pH (en solution aqueuse)</b>                              | 12 - 13   | solution (20 %)    |
| <b>Viscosité cinématique</b>                                 | non applicable . mm <sup>2</sup> /s   | non applicable     |
| <b>Viscosité dynamique</b>                                   | non applicable .  | non applicable     |
| <b>Hydrosolubilité</b>                                       | Aucune donnée disponible. Les produits base ciment qui réagissent et se solidifient au contact de l'eau |                    |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)  |
| <b>Coefficient de partage</b>                                | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)  |
| <b>Pression de vapeur</b>                                    | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)  |
| <b>Densité relative</b>                                      | 1.6   |                    |
| <b>Massé volumique apparente</b>                             | Aucune donnée disponible  |                    |
| <b>Densité de liquide</b>                                    | Aucune donnée disponible  |                    |
| <b>Densité de vapeur</b>                                     | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)  |
| <b>Caractéristiques des particules</b>                       |   |                    |
| <b>Granulométrie</b>   | Aucune information disponible   |                    |
| <b>Distribution granulométrique</b>                          | Aucune information disponible   |                    |

## 9.2. Autres informations

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| <b>Teneur en matière sèche (%)</b> | 100                      |
| <b>Point de ramollissement</b>     | non applicable           |
| <b>Teneur en COV</b>               | Aucune donnée disponible |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible non applicable .

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Le produit durcit avec l'humidité.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Conserver à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### **Données d'explosion**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>         | Aucun(e). |
| <b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b> | Aucun(e). |

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Le produit durcit avec l'humidité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

## 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Acides. Aluminium.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Informations sur le produit**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>           | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.   |
| <b>Contact oculaire</b>     | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.   |
| <b>Contact avec la peau</b> | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée. |
| <b>Ingestion</b>            | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.   |

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

#### Toxicité aiguë

##### **Mesures numériques de toxicité**

###### **Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange**

|   |             |
|---|-------------|
| ETAmél (voie orale)                         | >2000 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée)                       | >2000 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz)                     | >20000 ppm  |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard d) | >5 mg/L     |
| ETAmél (inhalation-vapeurs)                 | >20 mg/L    |

#### **Informations sur les composants**

| Nom chimique                           | DL50 par voie orale       | DL50, voie cutanée    | CL50 par inhalation        |
|--|---------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Silice cristalline                     | >2000 mg/kg (Rattus)      | -                     | -                          |
| Ciment de Portland, produits chimiques | LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) | LD50 >2000 mg/Kg      | -                          |
| Silice cristalline (fraction fine)     | >2000 mg/kg (Rattus)      | -                     | -                          |
| Poussières de Ciment Portland          | -                         | >= 2000 mg/kg ( Rat ) | > 6.04604 mg/L ( Rat ) 4 h |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

|   |   |
|---|---|
| <b>Corrosion/irritation cutanée</b>                 | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.                            |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux. |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>      | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>     | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Cancérogénicité</b>                              | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>STOT - exposition unique</b>  | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>STOT - exposition répétée</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Danger par aspiration</b>     | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien

|  |  |
|--|--|
| <b>Propriétés perturbatrices endocrinien</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--|--|

### 11.2.2. Autres informations

|                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>Autres effets néfastes</b> | Aucune information disponible. |
|-------------------------------|--------------------------------|

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Écotoxicité</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--------------------|--|

### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Persistance et dégradabilité</b> | Aucune information disponible. |
|-------------------------------------|--------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique                  | Évaluation PBT et vPvB             |
|-------------------------------|------------------------------------|
| Poussières de Ciment Portland | L'évaluation PBT ne s'applique pas |

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.  
**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Catalogue européen des déchets** 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03  
10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)  
Le produit polymérisé peut être traité comme déchet de construction. Dans la gestion de grandes quantités, consulter les autorités locales et la société d'élimination de déchets locale  
10 13 14 déchets et boues de béton

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOL FIBRE  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

### IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Polluant marin NP  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac  
selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

### Transport aérien

#### (OACI-TI/IATA-DGR)

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique | Numéros CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|--------------|-------------|---|
|--------------|-------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

|   |            |    |
|---|------------|----|
| Ciment de Portland, produits chimiques          | 65997-15-1 | 47 |
| Microparticules de polymères synthétiques (SPM) | --         | 78 |

**47** Si le produit est fourni avec un agent réducteur, le packaging doit indiquer les conditions de stockage et la période de stockage maximale afin de garantir une activité suffisante de l'agent réducteur pour un maintien du taux de chrome VI en solution inférieur à 2mg/kg

**78**  
Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.  
Selon les conditions de la Restriction, ce produit peut bénéficier de la dérogation conformément au paragraphe 4(a) ou 5 de la Restriction et peut donc être mis sur le marché avec les informations requises.

## Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

**Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**  
non applicable.

## Polluants organiques persistants

non applicable

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**  
non applicable

**Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)**  
Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique   | Numéro RG, France |
|--|-------------------|
| Silice cristalline<br>14808-60-7                     | RG 25             |
| Ciment de Portland, produits chimiques<br>65997-15-1 | RG 8,RG 10        |
| Silice cristalline (fraction fine)<br>14808-60-7     | RG 25             |

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 7.03

## Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## **Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

|         |  |      |  |
|---------|--|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps)            | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW     | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW  | Valeur limite biologique                 |
| Plafond | Valeur limite maximale                     | Sk*  | Désignation « Peau »                     |

## **Méthode de classification**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |

## **Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ROXOL FIBRE**  
Remplace la date 12-mai-2025

**Date de révision** 09-oct.-2025  
**Numéro de révision** 7.03

---

Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic  
Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires  
**Date de révision** 09-oct.-2025  
**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 2  
**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible  
**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**